

Séance du 18 février 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 février 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr GRENET, Maire-Président ; Mme Lauqué, M. Millet -Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, MmeTouraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, M. Bergé, Mme Loupien-Suarès, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à M. Gouffrant ; M. Saussié à M. Soroste ; M. Causse à M. Pommiez ; Mme Chevrel à M. Lozano.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : SYSTEMES D'INFORMATION – Evolution de l'espace web public de la Ville - Convention avec l'Agence Pays Basque des NTIC (aNTIC) pour une mission d'expertise

Madame Durruty présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la mise en œuvre de son schéma directeur des systèmes d'information, la Ville de Bayonne souhaite faire évoluer son « espace web », c'est-à-dire l'ensemble des sites internet gérés directement par la Ville ainsi que les services associés (e-procédures, Service public local, espace numérique de travail, etc...).

Cette démarche s'inscrit pleinement dans les axes de la politique de développement des techniques de l'information et de la communication de la Ville de Bayonne, qui a pour ambition de répondre au travers de son portail web (www.bayonne.fr) aux évolutions technologiques et aux demandes croissantes des usagers pour aller vers un internet orienté « client » (démarche de Gestion de la relation client – GRC).

A ce titre, la Ville de Bayonne a lancé une consultation dans le but de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage :

- pour l'identification des attentes et des besoins des différentes catégories de la population en termes d'accès à l'information via internet,
- pour la réalisation du cahier des charges permettant de faire évoluer l'espace web.

Par ailleurs, conforter et développer le positionnement de Bayonne, Ville Numérique, impose d'être en permanence à l'écoute de l'évolution des TIC et des systèmes d'information. A cet effet, la Ville de Bayonne a sollicité l'Agence Pays Basque des NTIC (aNTIC) afin que celle-ci l'accompagne dans ses réflexions et donne son avis expertisé pour l'aider à définir ce que pourrait être le portail web d'une ville à l'horizon de 2015.

Les missions que la Ville de Bayonne souhaite confier à l'aNTIC Pays Basque concernent donc :

- l'analyse, comparée en France et en Europe, des évolutions pressenties du web public ;
- la réalisation d'une enquête auprès des « entreprises » de l'agglomération pour identifier leurs attentes et besoins en matière de web public ;
- la veille technologique et prospective, visant à identifier les services indispensables et les services innovants à offrir sur le site internet d'une ville à l'horizon de 2015.

L'aNTIC Pays Basque réalisera la mission à titre gratuit, en contrepartie de la diffusion des résultats à l'ensemble de ses membres aux fins de mutualisation et fournira la totalité de ses analyses et expertises à la Ville de Bayonne avant la fin du mois de juin 2010.

Ces résultats seront mis à la disposition de l'assistant à maîtrise d'ouvrage retenu par la Ville.

Je vous demande donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat ci-jointe avec l'association aNTIC Pays Basque.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.